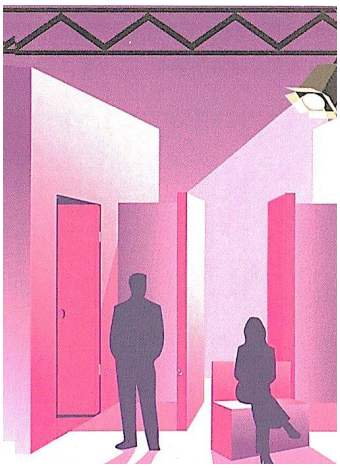

Les Automnales de Valence s/Baïse – édition 3

12 - 13 - 14 octobre 2018

1. **Organisateurs :**

Ce festival est organisé par le CASTELLA THEATRE de Valence sur Baïse en partenariat avec le CD 32 FNCTA et la mairie de Valence sur Baïse.

2. But :

Le festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre auprès de tous les publics avec des tarifs adaptés au plus grand nombre. Il pourra proposer également des pièces pour le jeune public (le vendredi après-midi).

3. Principe :

Cette Association organise un festival annuel au cours du deuxième week-end du mois d'octobre.

Ce festival est ouvert en priorité aux troupes de théâtre amateurs gersoises et de la région, adhérentes à la FNCTA, composées d'adolescents ou d'adultes, qui devront présenter un spectacle abouti ou des animations extérieures de qualité. Afin de permettre d'effectuer la sélection, chaque troupe candidate devra informer les organisateurs des dates et lieux de représentation où le spectacle sera visible. Si le spectacle est en cours d'élaboration une date de répétition devra être proposée.

4. Décor et régie :

Les spectacles sont présentés dans la salle des fêtes : Les dimensions du plateau sont les suivantes :

scène : L = 9,60 m l = 6 m H = de 2,90 à 3,30 m

La salle sera équipée pour la durée du festival en matériel son et éclairage. Chaque troupe participante s'engage à renseigner au préalable une fiche technique précisant notamment son plan de feux. *Dans le cas de contraintes particulières de son spectacle (poursuite, stroboscope, lumière noire, vidéo- projecteur…) la troupe devra le fournir et l'installer en accord avec les régisseurs de la salle préalablement avertis.*

IMPORTANT :

Le temps de réglage du son et des lumières doit faire partie intégrante du « temps de préparation » indiqué sur la fiche d'inscription. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par les régisseurs du festival.

Chaque troupe est tenue d'apporter ses décors et accessoires et de s'adapter aux équipements de la salle.

La troupe se doit de venir avec ses techniciens, de décharger, monter et démonter les décors en respectant le temps précisé sur le dossier de candidature.

Le délai maximum d'installation ne peut excéder 45 minutes

5. Planning des plateaux :

Par égard pour le public, les horaires des représentations devront être respectés. Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation, dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription, afin de permettre au spectacle suivant de s'installer dans les temps impartis du programme.

6. Participation :

Les troupes sélectionnées s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau, ville d'origine et connaissances. En outre, elles se doivent de participer à la pleine réussite de la manifestation en tant que spectateurs, en assistant à un ou plusieurs spectacles. Les comédiens et les techniciens (maximum 2) des troupes participantes bénéficient de l'entrée gratuite aux spectacles du festival.

Les comédiens et techniciens bénéficient également d'un repas gratuit pendant le festival . Des repas supplémentaires pourront être pris sur place et devront être réservés avant la date limite précisée dans le dossier d'inscription.

Les troupes sélectionnées ayant parcouru plus de 200 km (aller-retour) recevront une indemnité forfaitaire de transport (déterminée après bilan financier).

Un hébergement peut être proposé à titre gracieux à l'Oustal (centre agréé), dans la limite des places disponibles . La réservation devra être effectuée effectivement au moins un mois avant les dates du festival.

7. **<u>Programmation</u> :**

Le festival a lieu à la salle des Fêtes de Valence s/Baïse (32310).

La programmation est à l'initiative des organisateurs. Elle prend en compte :

- ⇨ **l'appartenance à la FNCTA** (dans le cas où 2 spectacles choisis peuvent rentrer dans la grille horaire, priorité sera donnée au spectacle adhérent)
- ⇨ **La durée du spectacle** (un spectacle excédant 1h30 fera l'objet d'une étude particulière)
- ⇨ **La durée des temps** de préparation et de démontage
- ⇨ **La préférence des jours de passage** (il est préférable de noter plusieurs choix de jours)

Une sélection aura lieu après la date de fin des candidatures.

A la suite de cette sélection, chaque troupe retenue ou non sera informée du résultat de sa candidature. Les troupes dont le spectacle est retenu devront alors confirmer leur participation avant la date limite qui leur sera indiquée et faire parvenir un chèque de caution de 80€ à l'ordre du Comité Départemental de Théâtre Amateur du Gers FNCTA qui ne sera débité qu'en cas de non participation, sauf cas de force majeure. Dans le cas où la troupe retenue n'est pas adhérente à la FNCTA, elle devra, de plus, joindre un chèque de participation aux frais de 25€ (même ordre). Ce chèque de participation aux frais sera débité après la tenue des Automnales si la troupe a joué. Tous les dossiers de candidature seront conservés et mis en attente jusqu'au festival. Ils seront restitués pendant ou après le festival.

8. <u>SACD – Responsabilité</u> :

Pour les œuvres inscrites à la SACD, la troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de **l'autorisation de jouer valide à la date du festival.**

Les droits SACD sont à la charge du Comité Départemental de Théâtre Amateur du Gers, CD FNCTA 32.

La mairie de Valence s/Baïse et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui pourraient subvenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile et fournir une copie de l'attestation d'assurance.

9. <u>Dossier de candidature</u> :

Le dossier de candidature comprend :

- ⇨ La fiche de candidature dûment remplie (version numérique ou papier).
- ⇨ Une copie de l'attestation de l'adhésion à la FNCTA si la troupe est affiliée
- ⇨ Un descriptif et un historique de la troupe.
- ⇨ Des photographies et une affiche du spectacle sous forme de fichier, une vidéo ou des extraits du spectacle (si possible et surtout si la Cie est éloignée)
- ⇨ Une copie de l'autorisation SACD (voir chapitre 8).

10. <u>Dossier de participation</u> :

Les troupes retenues devront compléter ce premier dossier par :

- ⇨ Les photos sur support papier
- ⇨ Deux affiches destinées à un affichage dans le hall du festival
- ⇨ Le chèque de caution de 80€
- ⇨ Le chèque de 25€ si la troupe n'est pas FNCTA
- ⇨ La liste nominative des comédiens, techniciens et metteur en scène participant au spectacle retenu
- ⇨ Une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.

Il devra être envoyé avant la date limite à l'adresse suivante :

M Walter Robutti Le Castella-Théâtre
Au village MANSENCÔME – 32310

11. <u>L'inscription au festival</u> «Les Automnales de Valence s/Baïse» est subordonnée à l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

A cet effet, le responsable de la troupe de théâtre retournera une copie du règlement intérieur dûment signé.

Nom de la Troupe :	**Responsable :**	**Signature :**